

CONCLUSIONS

LE PROPRIÉTAIRE OU GESTIONNAIRE DE FORÊT FACE AU PAIEMENT DES SERVICES ÉCOSYSTÉMIQUES

BERNARD ROMAN-AMAT

Comme on me l'a demandé, je vais adopter le point de vue du propriétaire ou gestionnaire de forêt. Je soulignerai quatre points.

D'abord, les travaux du CAS conduisent à donner aux services environnementaux produits par les forêts françaises une valeur importante, très supérieure aux revenus tirés de la vente du bois et de la chasse. Je pense que c'est une bonne chose (à condition qu'on n'en tire pas argument pour de nouveaux impôts sur les forêts !).

Ensuite, ne rêvons pas, la totalité de ces services ne seront pas transformés en revenus pour les forestiers. D'abord parce que de nombreux propriétaires souhaiteront se garder pour eux-mêmes certains de ces services plutôt que de les proposer sur le marché. Puis en raison de la nature de bien public de certains de ces services, dont la mise en marché serait soit interdite soit réglementée. Enfin, la possibilité de mettre un bien ou un service sur le marché ne signifie pas nécessairement qu'il y aura vente.

Pour qu'il y ait vente et donc revenus, il faut qu'un vendeur ait trouvé un acheteur et conclu avec lui une transaction. Ces journées ont bien montré qu'il peut exister des acheteurs, mais qu'ils sont variés dans leur nature, leurs attentes, leurs modalités de fonctionnement. Les forestiers devront rechercher ces clients et se familiariser avec eux. Par ailleurs toute vente suppose de connaître le produit vendu : on ne vendra pas « la gestion ordinaire », mais plutôt un service calibré correspondant à un cahier des charges précis. Il faudra négocier pour fixer les clauses de ces cahiers des charges.

Enfin, les services environnementaux sont pour la plupart les fruits de la gestion. C'est déjà vrai quand on les considère séparément (décision d'augmenter la densité des futaies pour y stocker plus de carbone par exemple), mais cela devient particulièrement évident dans le cadre de la gestion multifonctionnelle visant à fournir plusieurs services sur le même espace, ce qui entraîne la pondération de plusieurs objectifs non nécessairement compatibles. Pour fournir des services environnementaux, les forêts ont et auront besoin de gestionnaires.

Bernard ROMAN-AMAT
Directeur du centre de Nancy
d'AgroParisTech
14 rue Girardet – CS 14216
F-54042 NANCY Cedex
(bernard.roman-amat@agroparistech.fr)